

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope Town

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, QUE:

Le Conseil adoptera un programme triennal d'immobilisation, à une session extraordinaire qui sera tenue à 20h au lieu ordinaire des sessions, le 31 janvier, 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la directrice générale.

DONNÉ À HOPE TOWN, ce 19^e jour de janvier 2024.

Sylvie Francoeur
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 335 et 348 du Code Municipal)
(Article 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussignée, résidente à Paspébiac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h et 18h heures de l'après-midi, le 19^e jour de janvier, 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de janvier, 2024.

Sylvie Francoeur
Greffière-trésorière

PUBLIC NOTICE

A NOTICE OF MOTION WAS GIVEN by the undersigned Director General THAT:

The Council of Hope Town will adopt a triennial capital expenditures program, at an extraordinary meeting that will be held on January 31st, 2024, at 8:00 pm at the usual meeting place.

The interested parties will be able to take knowledge on the proposed regulations at the municipal office.

GIVEN IN HOPE TOWN, this 19th day of January 19th2024.

Sylvie Francoeur
Clerk, treasurer

